

ASSISTANT A L'UNIVERSITE

Assistant à l'Université

Base	Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation	système LPers (opération interne)
Amélioration réelle	pas automatique responsabilité : UNIL décision : CE (arrêté modifiant le règlement)

Rémunération

Assistants diplômés

1 ^{ère} année	CHF	65'000.-	F. 1101
2 ^{ème} année	CHF	66'800.-	F. 1102
3 ^{ème} année	CHF	69'200.-	F. 1103
4 ^{ème} année	CHF	72'200.-	F. 1104
5 ^{ème} année	CHF	75'800.-	F. 1105